

224C1085
FR0000030611-DIV16

3 juillet 2024

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

GALIMMO
(Euronext Paris)

Le 1^{er} juillet 2024, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société Carmila envisage de déposer sur les actions de la société GALIMMO¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GALIMMO sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 1^{er} juillet 2024 par les sociétés Carmila et GALIMMO.